

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 15 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt, le 04 décembre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Parvis sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

07 janvier 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, SANCIER Dominique

Nbre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Absents/Excusés : Messieurs HEBERT Julien et REINE Alain

Pouvoir de M. REINE Alain à M. LEBOURG Eric

Pouvoir de M. HEBERT Julien à M. QUIBEL Mickaël

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur QUIBEL Mickaël

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 04 décembre 2020
2. Modification du contrat de Madame NOBLESSE Nathalie
3. Longueur de voirie à valider
4. Travaux d'aménagement du préau – Validation du devis de PLANS ET CONSEILS ART.
5. Travaux d'aménagement du préau – Validation des entreprises retenues
6. Travaux d'aménagement du préau – Validation du devis de l'architecte
7. Motion appelant le Gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF
8. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

A- Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1- Adoption du compte-rendu du vendredi 04 décembre 2020

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- Acquisition foncière – Parcelle permettant l'accès et l'entretien du stade de football : Deux devis ont été demandés auprès des bureaux d'études CALDEA à Elbeuf et EUCLYD à Dieppe pour procéder à la division de la parcelle B276. Le bureau

d'études CALDEA sera retenu avec un devis se montant à 1 284,00 € T.T.C. Celui du bureau d'études EUCLYD était de 1 638,00 € T.T.C.

- Cabinet ALISE – Indice de cavité souterraine rue de l'Ancienne Mare : le devis accordé et signé a été renvoyé, nous attendons que le cabinet ALISE intervienne.
- Horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public : L'éclairage public s'allume maintenant à 17h30. Pour information, les travaux d'éclairage de la mairie vont normalement commencer début février et il a été convenu d'un projecteur supplémentaire pour éclairer l'arrêt de bus pour les scolaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote du rajout à l'ordre du jour

A- Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose que Monsieur Gamblin, trésorier de Luneray, n'a pas pu recouvrer le titre suivant sachant que le débiteur est en liquidation judiciaire :

Compte	Montants présentés	Montant admis
6542	79,96 €	
Total	79,96 €	

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ce titre.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour l'admission en non-valeur du titre de 79,96 euros

AJOUTENT qu'un mandat au compte 6542 pour un montant de 79,96 € sur l'exercice 2021 sera émis une fois la délibération adoptée

2- Modification du contrat de Madame NOBLESSE Nathalie

Monsieur le Maire expose que Madame Nathalie Noblesse bénéficiait jusqu'à présent d'un contrat de 21,38 heures dont 10 heures de mise à disposition pour le SIVOS d'Ouille la Rivière - Saint Denis d'Aclon – Ambrumesnil.

A la fin de l'année 2020, le SIVOS a décidé de créer un poste supplémentaire de 20 heures/semaine lissé 17h50 et a proposé ce poste à Madame Nathalie Noblesse qui l'a accepté.

De ce fait, le contrat de Madame Nathalie Noblesse avec la mairie d'Ambrumesnil se voit diminuer des 10 heures de mise à disposition pour devenir au final un contrat de 12 heures/semaine.

Le comité technique du centre de gestion doit donner son avis sur cette décision, une demande a été faite et la commission se réunit le 22 janvier 2021.

Ce nouveau contrat prendra effet au 1^{er} février 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE en faveur de cette disposition

3- Longueur de voirie à valider

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade sont terminés et qu'une nouvelle voie a été créée allant de la rue de l'Ancienne Mare à l'entrée du nouveau cimetière.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Il ajoute que la Dotation Forfaitaire Globale (D.G.F.) que la commune reçoit tous les ans dépend en partie du nombre de mètres de voies communales déclarées sur la commune et qu'il est très important de le faire car la Communauté de Communes Terroir de Caux prend à sa charge 50% du montant des travaux de réfection des voies déclarées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE le classement dans la voirie communale de :

- Rue du Stade, elle part de la route départementale N°123 et se termine à 104 mètres de son origine. Elle mesure 104 mètres pour une largeur moyenne de 9,10 mètres.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral

PREND NOTE que le métrage des voies communales sur la commune d'Ambrumesnil passe de 6 239 mètres pour l'ancien tableau de classement à **6 342 mètres** pour le nouveau tableau de classement ainsi que la place du Lotissement de Clercy dont la surface est de **895 m²**.

4- Travaux d'aménagement du préau – Validation du devis de PLANS ET CONSEILS ART.

Monsieur le Maire expose le contrat de maîtrise d'œuvre du bureau d'études PLANS ET CONSEILS ART. pour le suivi des travaux de l'aménagement du préau.

Celui se monte à 1 918,38 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VALIDE le devis pour un montant de 1 918,38 € T.T.C.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier et régler les factures en découlant

Il ajoute que le permis de construire va être envoyé dans les prochains jours par le bureau d'études en mairie pour instruction.

5- Travaux d'aménagement du préau – Validation des entreprises retenues

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération N° 2020-047 du 18/09/2020, le Conseil Municipal a pris la décision d'aménager le préau situé dans la cour jouxtant la mairie

et de missionner le bureau d'études PLANS ET CONSEILS ART. pour la conception et le chiffrage de ce projet avec un devis se montant à 1 440,00 € T.T.C. s'y ajoutant le devis de l'architecte Anne-Brigitte CASEAU de ABC se montant à 300,00 € T.T.C. pour une prestation architecturale au travers de la délibération N° 2021-006 du 15/01/2021.

Il ajoute que dans la délibération N° 2021-004 du 15/01/2021, le Conseil Municipal a missionné le même cabinet pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 1 918,38 € T.T.C.

Monsieur le Maire énumère les entreprises proposées par le cabinet d'études et retenues par la commission des travaux :

- Gros œuvre	SARL Arnaud CORUBLE	8 047,78 € H.T.	9 657,33 € T.T.C.
- Menuiserie ext	BOIS Services	7 498,00 € H.T.	8 997,60 € T.T.C.
- Isolation/plâtrerie	Monsieur Specht Michel	6 707,05 € H.T.	8 048,46 € T.T.C.
- Peinture/enduit	VALIS	3 282,50 € H.T.	3 939,00 € T.T.C.
- Plomberie	Ets Michel LECLERC	3 518,66 € H.T.	4 222,39 € T.T.C.
- Electricité	GL ELECTRIC	2 918,97 € H.T.	3 502,76 € T.T.C.

Pour un montant de travaux global de 31 972, 96 € H.T. soit 38 367,54 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOpte le projet dans sa globalité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les commandes et avenants à intervenir à cet effet et régler les factures en découlant

SOLLICITE du Département et de l'Etat (DETR) des subventions ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux

AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

6- Motion appelant le gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de motion envoyée par Monsieur le Député :

EDF est l'entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre. EDF, c'est notre souveraineté. EDF, c'est le patrimoine des Français. EDF, c'est encore aujourd'hui l'outil qui pourrait nous permettre de relever le défi climatique.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Sa production et sa distribution doivent être, au titre de cette garantie, préservées du tout marché.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par plus de 20 années de mesures de déréglementation, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France. Dans un territoire comme le nôtre, où le PIB industriel atteint 23% contre une moyenne nationale à 11%, l'avantage compétitif, que confère à l'activité industrielle le coût maîtrisé de l'énergie produite par l'opérateur national, est déterminant.

EDF est aussi un moteur d'emploi. La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8 000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique, des centrales photovoltaïques et parcs éoliens qui contribuent à l'aménagement du territoire régional.

Pourtant, depuis plus de deux ans des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Elysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés de l'entreprise sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait, ni plus ni moins, à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en trois entités :

Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;

Une société Verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse qui rapporte 6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation : la distribution et les énergies renouvelables ;

Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF Bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques au risque de privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie décarbonée, en bradant au marché les activités de notre fleuron industriel qui rapportent le plus, et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau et la préservation de la biodiversité attachées à leur exploitation.

Pour la Normandie, pour la Seine-Maritime, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation de la gestion du réseau local, qui affectera les prix et la qualité du service public délivré à la population et qui impactera la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, le projet « Hercule », non content de s'élaborer dans la plus grande opacité, risque de faire l'objet d'un maquillage démocratique : le gouvernement envisage en effet de le faire entrer dans la Loi en l'embarquant dans le texte issu des travaux de la Convention citoyenne pour le Climat (CCC) alors que les membres de la CCC n'ont jamais évoqué ce sujet, le tout en recourant à une ordonnance, privant le Parlement de sa possibilité de débattre.

Considérant l'importance économique, sociale, écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, de disposer d'un véritable outil public pour construire la transition écologique et énergétique,

Il est proposé au Conseil Municipal sur proposition du Maire de voter la présente motion qui demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule » et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE en faveur de la motion

7- Questions diverses

- Sécurisation de l'Ancienne Mare : La commission de sécurité s'est réunie et a travaillé à partir du plan topographique du cabinet EUCLYD. Il est question maintenant de positionner sur le papier les futures écluses. La commission est favorable à deux écluses soient quatre portes. Une fois la position des écluses trouvées, il sera demandé avis à la Direction des Routes qui devra valider les propositions de la commission travaux. Il sera ensuite demandé des devis aux entreprises de travaux publics. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sera demandée auprès des services de l'état ainsi que le Fonds d'Action Local (F.A.L.) auprès du Département. La commission sécurité se rapprochera des riverains impactés par la mise en place d'un ouvrage, à proximité de leur habitation.

Le tracé d'une ligne discontinue blanche pour la sécurisation des piétons est adopté ainsi que les stops au carrefour du calvaire sur la D123 sauf sur la route de Gueures direction Ambrumesnil où il n'est pas possible de mettre un stop du fait du virage qui engendre un manque de visibilité.

Et deux passages piétons sont prévus au carrefour de la rue Vasse et à la sortie du Lotissement les Pins.

- Date pour une réunion de la commission sécurité concernant le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : jeudi 11 février 2021 à 10 heures
- Madame Creignou expose que deux habitants d'Ambrumesnil s'étonnent de ne pas avoir encore reçu leur facture d'eau. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner auprès de la Communauté de Communes et que le changement de délégataire est peut-être à l'origine de ce retard. VEOLIA, chargé de l'eau et de l'assainissement sur la commune a laissé place à l'entreprise STGS de Sainte Marie des Champs.
- Monsieur Lebourg expose que le parterre d'herbe qui borde le calvaire est de plus en plus rogné par les camions qui viennent de la rue de l'Ancienne Mare et qui tournent vers la rue Feu Saint Eloi. Monsieur Letellier répond que lorsque le projet d'assainissement sera terminé sur la commune, une réflexion globale sur ces points sera à travailler.
- Monsieur Quibel pose la question à savoir s'il serait possible de travailler sur un passage piétonnier sécurisé donnant accès au lotissement Lebourg qui se trouve au bout du village ainsi qu'un passage piéton au carrefour du calvaire. Monsieur Letellier lui répond favorablement, ces points feront partie de la réflexion globale.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.